



SDiS
SERVICE DÉPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA
MARNE



Gestion Opérationnelle et Commandement

2025

Commander en opération

Un chef est celui qui est en capacité de rester calme en pleine tempête.

Le commandement en opération repose sur 4 grands principes, que chaque échelon doit respecter :

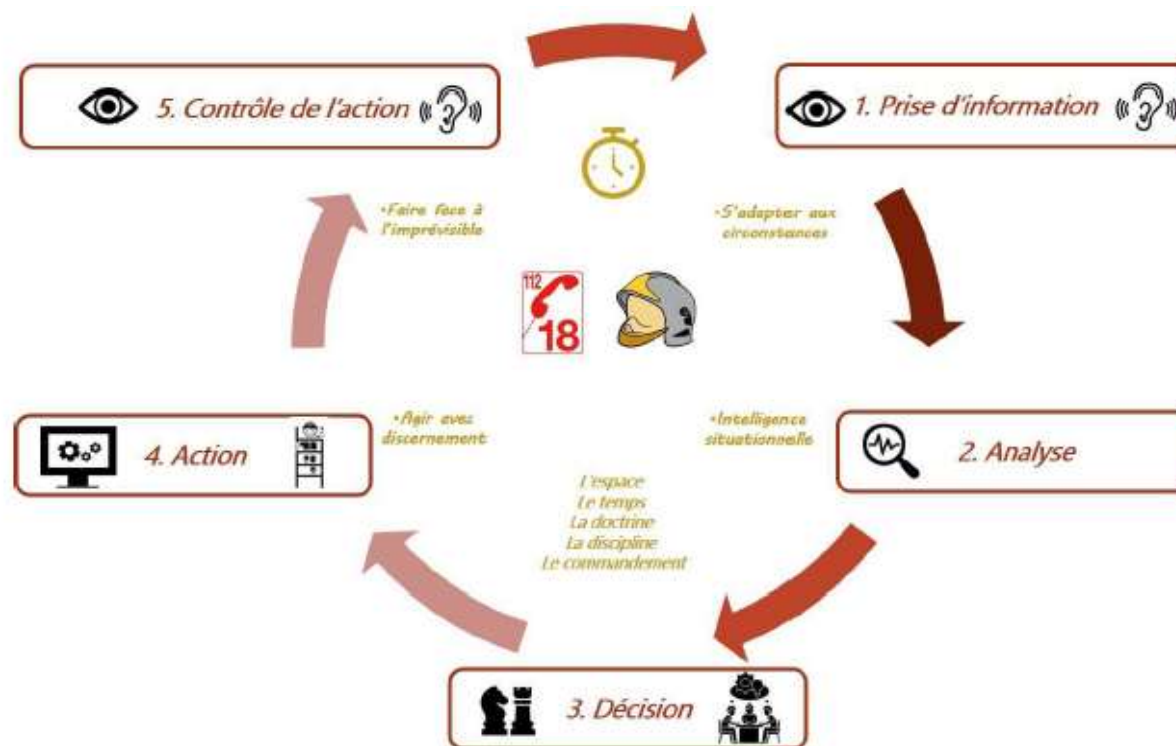
- Ne **commander** qu'à 4 subordonnés maximum
- N'**ordonner** qu'à ses subordonnés directs
- **Contrôler** la bonne exécution des ordres
- **Rendre compte** à son supérieur direct

Donnant du sens à l'action, ces ordres doivent être :

- Clairs, précis, concis
- Transmis dans un vocabulaire simple et sans ambiguïté
- Réalistes et réalisables
- Adaptés à la situation

Commander en opération

Un chef est celui qui est en capacité de rester calme en pleine tempête.



Boucle de gestion de l'activité décisionnelle du COS
©Kévin Muguet – SDIS 51

Notion de DOS

Le Directeur des Opérations de Secours :

La fonction de DOS ne peut être assurée que par 3 entités selon le secteur d'intervention :

- . Le maire.
- . Le préfet
- . Le préfet maritime

Le DOS décide des orientations stratégiques et valide actions proposées par le COS. Il est assisté sur le terrain du COS qui assure lui le commandement.

Le maire est DOS lorsque l'intervention reste limitée sur son secteur ou jusqu'à l'arrivée du préfet qui prendra la fonction et les responsabilités. Bien que juridiquement responsable, la maire n'a aucune action à réaliser, il peut être simplement informé.

Le préfet est DOS lorsque l'évènement dépasse la capacité du maire ou sort de sa commune, sur demande du maire ou en l'absence de prise de mesure de ce dernier et en cas de déclenchement du dispositif ORSEC.

Notion de « COS »

Le COS est responsable des **moyens matériels** et **humains** présents sur le site de l'intervention.

Article L1424-4 du CGCT et article 25 de la loi MOSC :

« [...] **Le COS** désigné **est chargé**, sous l'autorité du directeur des opérations de secours, **de la mise en œuvre de tous les moyens publics et privés mobilisés** pour l'accomplissement des opérations de secours.

« En cas de péril imminent, le COS **prend les mesures nécessaires à la protection de la population et à la sécurité des personnels engagés** [...] »

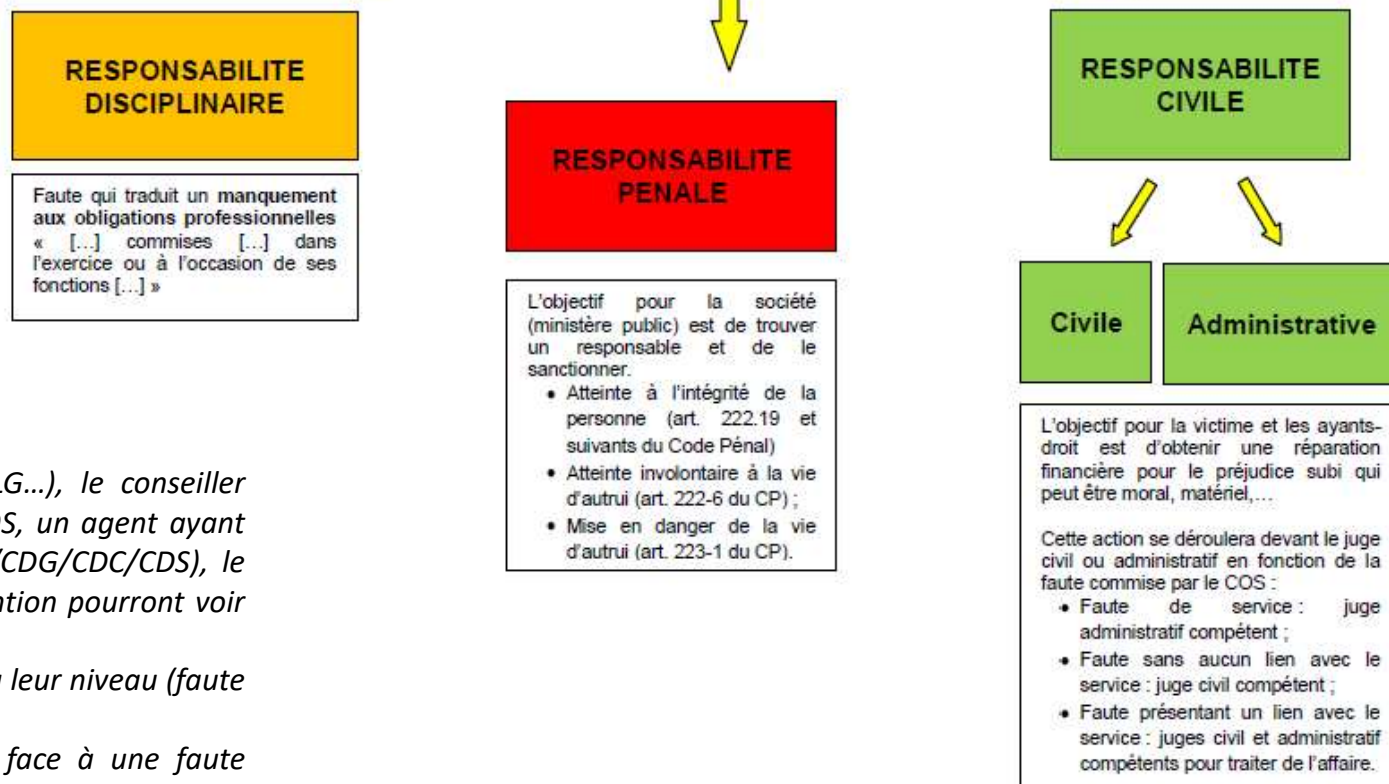
Le COS, sous l'autorité du préfet ou du maire agissant dans le cadre de leurs pouvoirs respectifs de police, relève du directeur départemental des SIS ou en son absence, d'un sapeur-pompier, officier, sous-officier ou gradé, dans les conditions fixées par le règlement opérationnel conformément à l'article R.1424-42 du CGCT.

Notion de « COS »

Ainsi, le COS doit :

- Assurer la sécurité des personnels engagés (SP, agents d'autres services, etc.) ;
- Limiter au strict minimum l'engagement des personnels, notamment si les actions à accomplir sont difficiles voire dangereuses ;
- Définir les EPI et faire vérifier le port des EPI ;
- Définir les règles de sécurité et faire vérifier leur bonne exécution ;
- Mettre à disposition une zone de réhabilitation des personnels, si nécessaire ;
- Être en contact avec le SSSM pour le soutien sanitaire ;
- Prévoir la relève des personnels, si nécessaire.

Responsabilité du COS



Remarque :

Le spécialiste (RAD, RCH, SD, GRIMP, PLG...), le conseiller technique, un agent plus gradé que le COS, un agent ayant des fonctions plus élevé que le COS (CA/CDG/CDC/CDS), le chef de centre, ... présent SLL de l'intervention pourront voir leur responsabilité engagée :

- Pour les décisions qu'ils ont prises à leur niveau (faute par action) ;
- Celles qu'ils auraient du prendre face à une faute flagrante ou grave du COS (faute par omission).

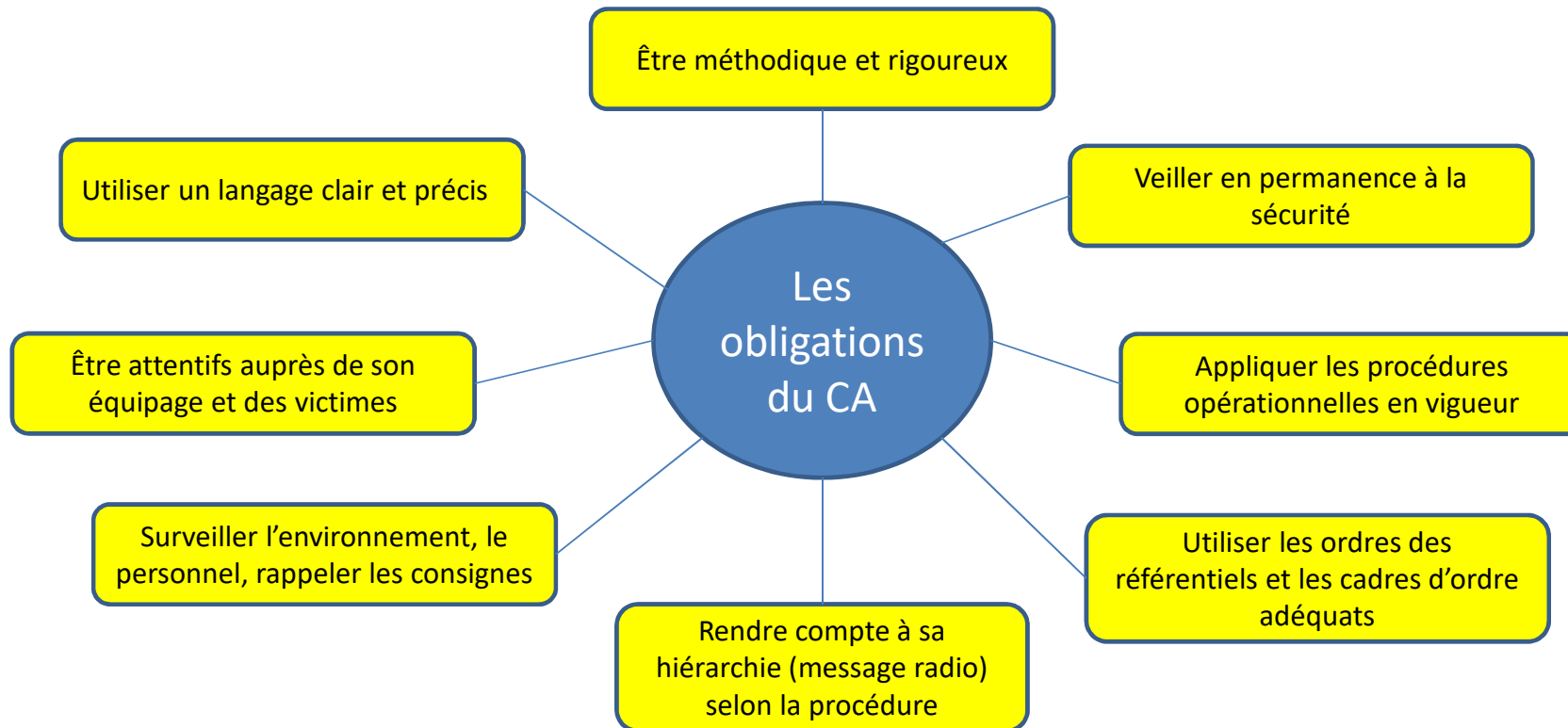
Notion de « CA »

Le chef d'agrès :

Il dirige un agrès composé d'une ou plusieurs équipes. Il peut commander une opération de secours nécessitant jusqu'à l'engagement d'un agrès en plus du sien et/ou jusqu'à l'arrivée d'un échelon supérieur. Il peut être l'adjoint d'un chef de groupe. C'est généralement le 1^{er} COS d'une opération.

Le CA est responsable de l'ordre de départ jusqu'à la rédaction du CRSS

Notion de « CA »



Notion de « CA »

Gérer une intervention en tant que COS ou sous l'autorité d'un COS

- Réaliser les reconnaissances
- Sécuriser l'intervention
- Analyser la situation
- Définir la tactique opérationnelle
- Diriger, coordonner et contrôler les missions de l'équipe
- Demander les renforts
- Assurer la coordination avec les centres opérationnels et de régulation
- Veiller à la sécurité de l'équipage
- S'insérer dans un dispositif opérationnel / se mettre à disposition d'un COS.

L'Homme, dans l'action et face à une situation peut retenir un nombre limité d'information (on dit qu'il peut « combler 5 cases maximum »). Pour ne pas vous saturer l'esprit et ainsi ne pas négliger certaines informations, l'écriture peut être un outil plus qu'efficace.

Notion de « CA »

SECURITE :

La sécurité en opération est indispensable. D'après les conclusions du rapport de mission sur la sécurité des sapeurs-pompiers en intervention, dit « *Rapport POURNY* », voici quelques éléments pour vous conforter dans votre rôle de Chef d'agrès.

Un moyen mnémotechnique qui peut vous être utile :

- . **S** - périmètre de sécurité
- . **E** - Explosion, Effondrement, Emanation, Electricité
- . **C** - Le jeu en vaut-il la Chandelle (balance Bénéfice/Risques)
- . **U** - Un pour tous, tous pour un
- . **R** - Règles de l'art : les techniques opérationnelles doivent être réalisées en tenant compte de la sécurité du personnel
- . **I** - Image (à étudier au retour)
- . **T** - Thermorégulation
- . **E** - EPI

Notion de « CA »

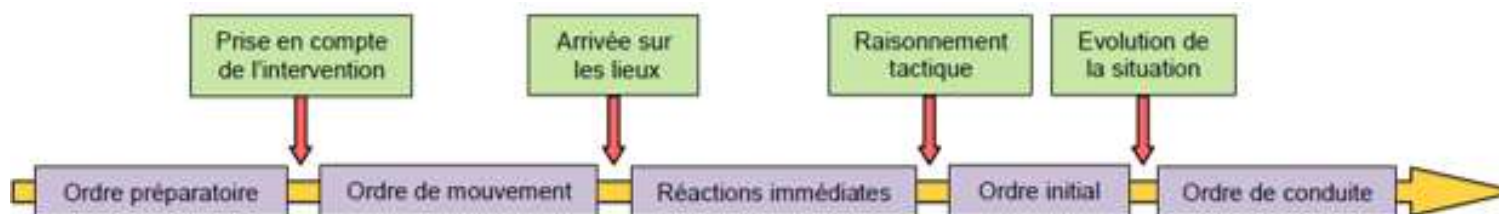
Transit (code de la route) :

- intervention urgente et nécessaire
- avertisseurs sonores et lumineux
- faire preuve de prudence

Le cadre d'ordre

Le cadre d'ordre est composé de différentes phases permettant la gestion d'une intervention.

- **L'ordre préparatoire**
- **L'ordre de mouvement**
- **Les réactions immédiates**
- **L'ordre initial**
- **L'ordre de conduite**



Le cadre d'ordre

L'ordre préparatoire

L'ordre préparatoire est principalement utilisé en prévision de déplacement d'un groupe ou d'une colonne.

P	Personnel du détachement	Nombre d'officiers, sous-officiers, hommes du rang (X/Y/Z). La liste nominative des affectations (par engin) peut être lue aux personnels.
A	Armement	Véhicules et matériels du détachement.
T	Tenue	Vérification de la tenue de feu complète ou tenue spécialisée. Paquetage, couchage, etc.
R	Radio	Vérification des postes mobiles, affectation nominative des postes portatifs. Chargeurs et batteries. Communications à utiliser.
A	Alimentation	Rations alimentaires, boissons, carburants et ingrédients supplémentaires éventuels. Prévoir une autonomie de 24 h pour le détachement.
C	Commandement	Chef de détachement, adjoint, chefs d'agrès, chefs d'équipe.
D	Déroulement prévu	Phases essentielles et durée prévisible de la mission.
R	Rendez-vous	Heure et lieu de rendez-vous des véhicules constituant le détachement.

L'ordre de mouvement

Cet ordre permet un passage de consignes à l'ensemble des chefs d'agrès ou de groupe avant le départ.

D	Direction générale à suivre	Orientation pour rejoindre un endroit.
P	Point à atteindre	Point précis où le groupe devra s'arrêter.
I	Itinéraire à suivre	Déroulement géographique du déplacement du détachement.
F	Formation du groupe	Ordre de marche ; Intervalles ; Vitesse ; Signalisation ; Communications à veiller.

Le cadre d'ordre

Les réactions immédiates

Sont réalisées dès la prise en compte de l'opération. Il s'agit d'actions réflexes, sous forme d'ordres brefs et précis.

- Message d'ambiance
- Sauvetage et mise en sécurité
- Reconnaissance et recherche d'informations
- Sécurisation de la ZI (coupure des fluides, balisage, etc.)
- Mesures conservatoires...

L'ordre de conduite

Permet de lancer les actions suivantes au fur et à mesure de l'évolution de la situation. Il est formulé de façon identique à l'ordre initial.

L'ordre initial

Il permet d'initier l'exécution des 1^{ères} actions. Traduit en termes concrets les actions choisies pour atteindre l'objectif. Il s'agit d'un ordre donné aux CA, de groupe ou de colonne qui n'ont pas été engagés dans le cadre de réactions immédiates

	Signification	Ordre initial / de conduite
S	Situation	Description de la situation
M	Mission	Objectifs à atteindre
E	Exécution	Expression des ordres
S	Sécurité	Mesures de sécurité individuelles et collectives

	Signification	Ordre initial	Ordre de conduite
S	Situation	Description de la situation initiale	Description de la nouvelle situation
O	Objectif	Buts à atteindre	Nouveaux buts à atteindre
I	Idée de manœuvre	Techniques envisagées pour atteindre l'objectif	Nouvelles techniques envisagées
E	Exécution	Répartition des tâches, sectorisation	Modification/évolution de la sectorisation
C	Commandement	Transmission, position du COS, adjoint du COS, mesures de sécurité individuelle et collective	

Le raisonnement tactique (RT)

Le raisonnement tactique est une méthode de réflexion, utilisée par les personnels dès le début de leur engagement. Elle permet de répondre aux problématiques posées par l'enjeu opérationnel, de structurer le commandement et d'organiser la répartition des missions entre les différents moyens engagés.

Le RT s'exprime sous forme de RI ou d'ordre(s) formalisé(s).

Le RT permet de prendre des décisions opérationnelles en répondant aux questions générales suivantes :

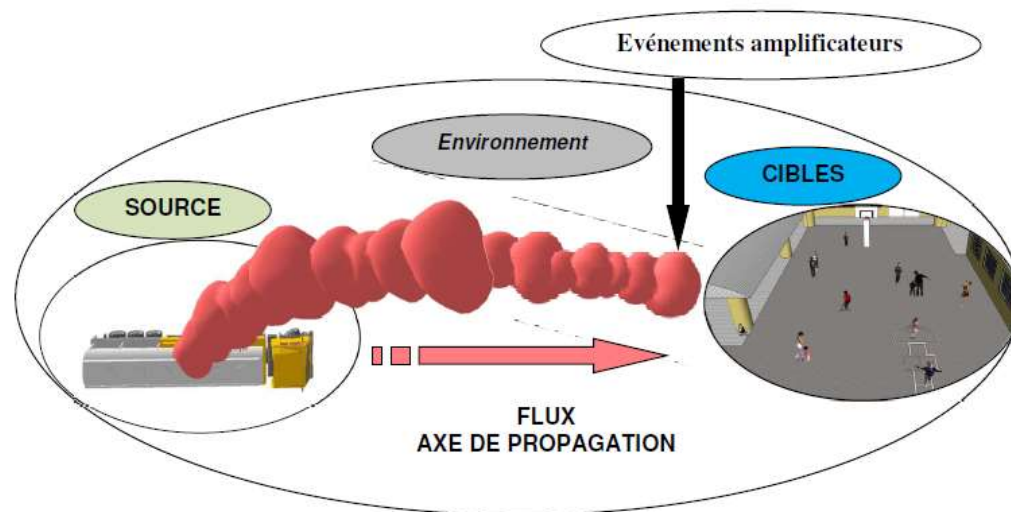


L'analyse systémique

En complément du RT, le COS peut utiliser l'analyse systémique (source-flux-cible), offrant une vision globale de la situation.

Le méthode d'analyse systémique s'appuie sur l'identification des dangers, des flux et axes de propagation, et des enjeux. Elle permet de clarifier les objectifs et les idées de manœuvre du COS.

- La **source** : un phénomène anormal ou un produit qui génère un danger(s)
- Le **flux** : c'est la façon dont le danger se propage de la source vers les cibles. On retient 2 types de flux : le flux de matière (souvent liquide ou gazeux) et le flux d'énergie (par exemple thermique)
- La **cible** : c'est l'enjeu qui peut être impacté par les dangers de la source. On prend en compte les personnes, les animaux, les biens et l'environnement.



L'analyse systémique

	Source	Flux / Axes de propagation	Cibles
Incendie	- Foyer : Nature et quantité.	- Thermique : Rayonnement. - Fumée : Chaude, toxique, explosive. - Suppression.	- Personnes : Impliqués, victimes ; Voisins ; Sapeurs pompiers ; Autres intervenants.
Opérations Diverses	- Canalisation d'eau. - Réservoir / Citerne : Alimenté ou pas.	- Ecoulement : Débit, direction, nature du sol, pente, infiltration, risque électrique.	- Biens : Animaux ; Bâtiment ; Installations ; Objets ; Infrastructures ; Matières dangereuses.
Risques Technologiques	- Produit : Nature, quantité et risques associés. - Contenant : Forme, volume, composition. - Fuite : Taille, forme, débit.	- Liquide : Ecoulement (débit, nature du sol), flaque (surface, profondeur), pente, infiltration. - Gazeux : Emanation, vent.	- Environnement : Milieu aquatique ; Terre ; Atmosphère ; Réseaux.

Il est possible d'agir sur un ou plusieurs éléments :

- **Sur la source** : extinction, obturation, colmatage...
- **Sur le flux de danger** : ventilation, fermeture d'ouvrants, tapis de mousse, rideau d'eau, rétention, épuisement...
- **Sur la cible** : sauvetage, périmètre de sécurité, confinement, évacuation, mise en sécurité, EPI des intervenants.

Zonage opérationnel

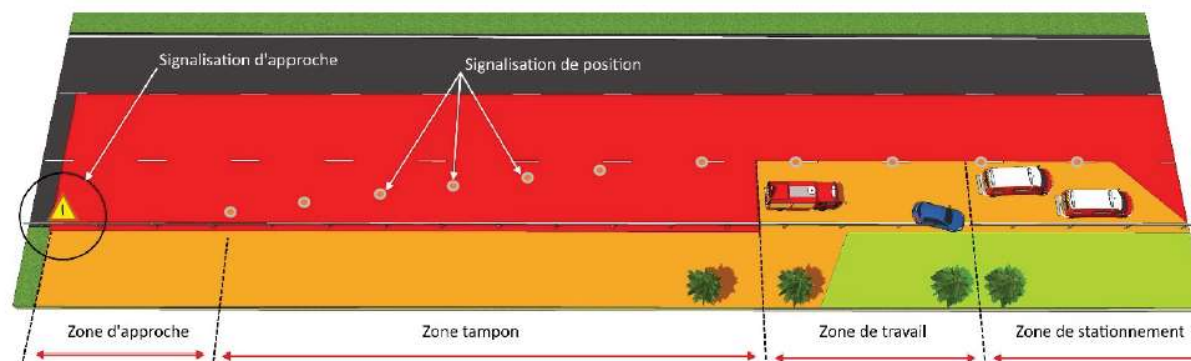
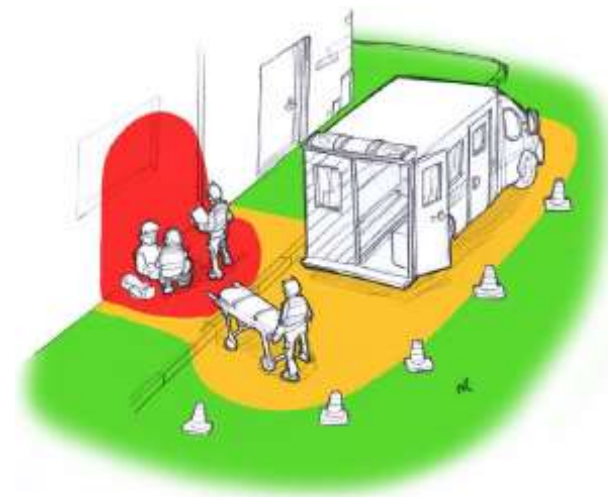
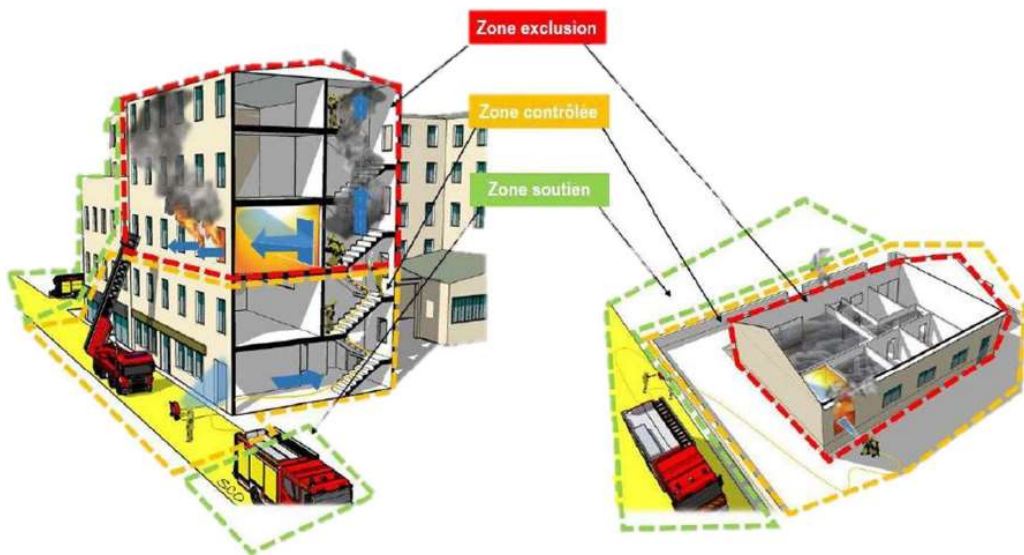
Afin d'assurer la protection du public et des intervenants, il est souvent nécessaire de mettre en place un **zonage opérationnel** adapté.

Mis en place au plus tôt, un ou plusieurs périmètres de sécurité « a priori » permettent de limiter les risques pour les tiers, les impliqués et les intervenants.

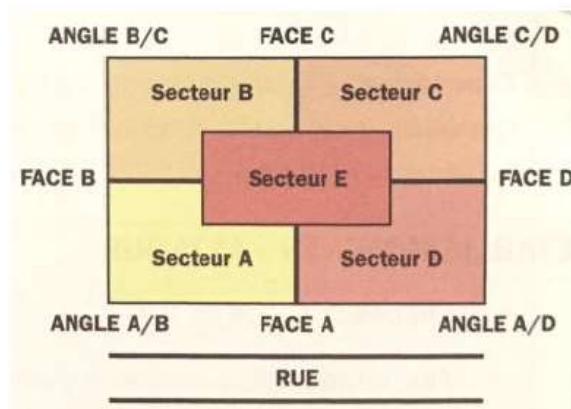
Au fur et à mesure de la montée en puissance de l'intervention, ce premier périmètre peut s'affiner selon le concept suivant :

- Une **zone d'exclusion** dite rouge
- Une **zone contrôlée** dite orange
- Une **zone de soutien** dite verte

Zonage opérationnel



Dénomination des façades



Avez-vous des questions ?

